Belgique : 10.000 « regroupés familiaux » par an

31/01/2011 à 13h00

Près de 10.000 personnes ont bénéficié du regroupement familial en 2008. L'immigration marocaine représente la majeure partie des regroupements familiaux en Belgique.

Le regroupement familial apparaît comme la première source de séjour légal sur le territoire belge : en 2008, l'Office des étrangers a délivré 9.993 permis de séjour pour ce motif et en a refusé 3.860. La Fondation Roi Baudouin, secondée par l'ULB et l'Université d'Anvers, s'est livrée à une analyse approfondie de ces chiffres. Qui « se regroupe » ? Pourquoi ? Qu'advient-il après cette reconstitution ?

Le regroupement familial représente 63 % des dossiers de séjours. Les deux principaux pays d'immigration sont le Maroc (5.975 personnes dont 4.768 sont des conjoints) et la Turquie (2.021 migrants dont 1.661 pour des raisons conjugales ou assimilées). Un migrant sur cinq finit par se retrouver seul dans les cinq ans. C'est davantage le cas pour ceux venus d'Afrique subsaharienne et du Maroc. Avec, à la clé, des situations sociales difficiles (isolement, précarité…).

Le Soir

(Merci à ac↯dc)